

CHARTRE NATIONALE **DU SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**

Principal acteur de la communauté des sapeurs-pompiers, **le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement** de se mettre au service de la société. Il exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels. Il contribue ainsi, directement, en fonction de sa disponibilité, aux missions de sécurité civile.

Par là même, il est un acteur à part entière des services d'incendie et de secours, au même titre que les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs, techniques et spécialisés qui agissent de manière coopérative et complémentaire avec lui.

L'activité de sapeur-pompier volontaire repose sur **le volontariat et le bénévolat**.

Par son engagement, le sapeur-pompier volontaire prend part dans le cadre des principes de la Constitution de la République française à la construction d'une société fondée sur la solidarité et l'entraide.

La charte nationale du sapeur-pompier volontaire a pour objet de rappeler les valeurs du volontariat et de déterminer les droits et les devoirs du sapeur-pompier volontaire. Cette charte définit, par ailleurs, le rôle du réseau associatif des sapeurs-pompiers dans la promotion, la valorisation et la défense des intérêts des sapeurs-pompiers volontaires.

Toute personne, qu'elle soit ou non en activité et quelle que soit son activité professionnelle, peut devenir sapeur-pompier volontaire, sous réserve de satisfaire aux conditions d'engagement :

En tant que sapeur-pompier volontaire, **je m'engage à servir avec honneur, humilité et dignité** au sein du corps départemental de l'Ain et à avoir **un comportement irréprochable** lorsque je porte la tenue de sapeur-pompier.

En tant que sapeur-pompier volontaire, **je veillerai à faire preuve d'une disponibilité adaptée** aux exigences du service en préservant l'équilibre de ma vie professionnelle, familiale et sociale.

En tant que sapeur-pompier volontaire, **je m'engage**, par ailleurs, **à acquérir et maintenir les compétences** nécessaires et adaptées à l'accomplissement des missions qui pourraient m'être confiées.

En tant que sapeur-pompier volontaire, **j'œuvrerai collectivement avec courage et dévouement.**

En tant que sapeur-pompier volontaire, **je respecterai toutes les victimes** dans leur diversité ; je serai particulièrement attentionné face à leur détresse et j'agirai avec le même engagement, la même motivation et le même dévouement.

En tant que sapeur-pompier volontaire, **je ferai preuve de discrétion et de réserve** dans le cadre du service et en dehors du service. Je respecterai une parfaite neutralité pendant mon service et j'agirai toujours et partout avec la plus grande honnêteté.

En tant que sapeur-pompier volontaire, **je m'attacherai à l'extérieur de mon service à avoir un comportement respectueux de l'image des sapeurs-pompiers.**

En tant que sapeur-pompier volontaire, **je contribuerai à promouvoir cet engagement citoyen**, notamment dans le but d'en favoriser le développement au sein des générations futures.

En tant que sapeur-pompier volontaire, **je participerai aux cérémonies publiques** et représenterai le service en tant que de besoin.

Tout sapeur-pompier volontaire est rattaché à un cadre juridique spécifique unique :

Le sapeur-pompier volontaire exerce ses missions dans **des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes.**

Le sapeur-pompier volontaire a droit à des indemnités horaires, une protection et des prestations sociales ainsi qu'à une prestation de fin de service.

Le sapeur-pompier volontaire **a droit à une formation initiale et continue** afin qu'il acquière et maintienne à niveau ses compétences. Ces formations peuvent être valorisées tant dans le monde du travail que dans le secteur associatif.

Le sapeur-pompier volontaire a le droit de porter les tenues, insignes, fanions et drapeaux lors des cérémonies officielles et des activités du réseau associatif.

Rôle du réseau associatif :

Le réseau associatif, fondé sur des structures locales, départementales, régionales et nationales, **permet de favoriser et de resserrer les liens** qui unissent la communauté des sapeurs-pompiers, des plus jeunes aux vétérans, en un réseau solidaire, source d'échange et de partage.

Le réseau associatif contribue à promouvoir l'image des sapeurs-pompiers volontaires dans la société.

Le réseau associatif veille également aux **intérêts moraux et matériels des sapeurs-pompiers**, au respect des valeurs dont les **sapeurs-pompiers sont porteurs** et, plus globalement, notamment par son action sociale, à assurer la défense de leurs intérêts, de leur image et de leurs droits tant auprès des populations, des pouvoirs publics et des employeurs qu'en justice

Le sapeur-pompier volontaire contribue à faire vivre le réseau associatif.

Grade / Prénom / NOM :

CIS / CPINI :

Notifié le : à :

Signature de l'agent (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)